

satisfactoire et impétratoire de ses bonnes œuvres : ainsi, après l'oblation qu'on en a faite, quoique sans aucun vœu, on n'est plus maître de tout le bien qu'on fait ; la très-sainte Vierge peut l'appliquer, tantôt à une âme du Purgatoire pour la soulager ou délivrer, tantôt à un pauvre pécheur pour le convertir, etc.

On met bien aussi, par cette dévotion, ses mérites entre les mains de la très-sainte Vierge ; mais c'est pour qu'Elle les garde, les augmente, les embellisse, parce que nous ne pouvons nous communiquer les uns aux autres les mérites de la grâce sanctifiante, encore moins ceux de la gloire ; mais on lui donne toutes ses prières et bonnes œuvres, en tant qu'elles sont impétratoires et satisfactoirs, pour les distribuer et appliquer à qui il lui plaira ; et si, après nous être ainsi consacrés à la sainte Vierge, nous désirons soulager quelque âme du Purgatoire, sauver quelque pécheur, soutenir quelqu'un de nos amis par nos prières, nos aumônes, nos mortifications, nos sacrifices, il faudra le lui demander humblement, et s'en tenir à ce qu'Elle en déterminera, sans le connaître, bien persuadés que la valeur de nos actions, étant dispensée par la même main dont Dieu se sert pour nous distribuer ses grâces et ses dons, elle ne peut manquer d'être appliquée à sa plus grande gloire.

J'ai
donner
remarq
premiè
bons et
manière
trainte
de Dieu
clavag
par les
par M
une cr
à son

Rem
rence
servite
l'esclav
de qui
sert q
quitte
pour
et de
esclav
sans é
ne for
Turcs
Heur
rale
Mari
avoir
nique